

10^{ÈME} RAPPORT MORAL DE L'AFAPDP

Adopté le 5 septembre 2017 à Gammarth, Tunisie

INTRODUCTION

1. Le présent rapport moral fait état des activités réalisées par l'AFAPDP entre août 2016 et août 2017. Il est présenté par le Président de l'Association le 5 septembre 2017 dans le cadre de la 11^{ème} Assemblée générale.
2. L'AFAPDP a été créée en 2007 à Montréal et poursuit six objectifs statutaires. Les actions mises en œuvre chaque année contribuent à la réalisation de ces objectifs.

1 - Accroître l'efficacité de ses membres dans l'application et la promotion du droit à la protection des données personnelles

2 - Encourager l'étude et la recherche et le partage des résultats

3 - Constituer un pôle d'expertise et de partage d'expérience

4 - Recueillir et diffuser des informations relatives aux autorités de protection des données francophones

5 - Fournir un forum de réflexion aux membres et observateurs de l'AFAPDP

6 - Coopérer avec d'autres organismes et réseaux pour promouvoir l'état de droit et le développement démocratique

3. L'AFAPDP défend et promeut les valeurs de la Francophonie parmi lesquelles la solidarité, le respect de la diversité, et la démocratie. Le droit à la protection des données est considéré comme un droit fondamental. Les Chefs d'Etat et de gouvernement de la Francophonie, réunis en Sommet tous les deux ans, ont à plusieurs reprises appelé les Etats francophones à se doter d'une législation nationale et internationale de protection des données et à favoriser la coopération entre les autorités de protection des données. L'animation d'un réseau d'autorités de protection des données capables de diffuser une culture et de former à la protection des données est considérée comme un des facteurs favorisant la construction de sociétés de l'information démocratiques, ouvertes et inclusives.
4. Ces valeurs et appels sont rappelés dans les Statuts et décisions prises par l'AFAPDP. Dans sa Déclaration adoptée en 2012 à Monaco, l'Association a souhaité insister sur quatre points

essentiels : le besoin de partager une culture commune de la protection des données, la nécessité de maintenir l'individu au centre des débats, la promotion de la coopération au sein de l'association et avec les réseaux partenaires, et l'adoption d'un instrument international de protection des données.

5. En 2017, 18 autorités de protection des données sont membres adhérents à l'AFAPDP. Parmi les 84 Etats et gouvernements membres de l'Organisation internationale de la Francophonie (dont 30 observateurs et associés), 60 ont adopté une loi nationale de protection des données à caractère personnel et 55 disposent d'une autorité compétente en la matière.

Autorités adhérentes issues de : Albanie ; Andorre ; Belgique ; Bénin ; Burkina Faso ; Canada ; Côte d'Ivoire ; France ; Gabon ; Luxembourg ; Mali ; Maroc ; Maurice ; Monaco ; Québec ; Sénégal ; Suisse ; Tunisie.

Il est à noter que la Grèce, qui a été membre de l'AFAPDP de 2008 à 2012, a entamé les démarches pour rejoindre à nouveau l'association.

Pays ou autorités observateurs (interaction avec l'AFAPDP ou adhésion en cours) : Cameroun ; République démocratique du Congo ; Niger.

Organisations et réseaux amis :

- Organisation internationale de la Francophonie
- Assemblée parlementaire de la Francophonie
- Conseil de l'Europe

Réunions du Bureau de l'AFAPDP

6. Les membres du Bureau de l'AFAPDP se sont réunis à quatre reprises le 7 septembre 2016, le 21 novembre 2016, le 23 février 2017 et le 10 mai 2017. Les réunions ont eu lieu par conférence téléphonique.
7. Pour rappel, les membres du Bureau sont :

Jean-Philippe Walter (Suisse) Président

Marguerite Bonane Ouedraogo (Burkina Faso) Vice-présidente

Chawki Gaddès (Tunisie) Vice-président

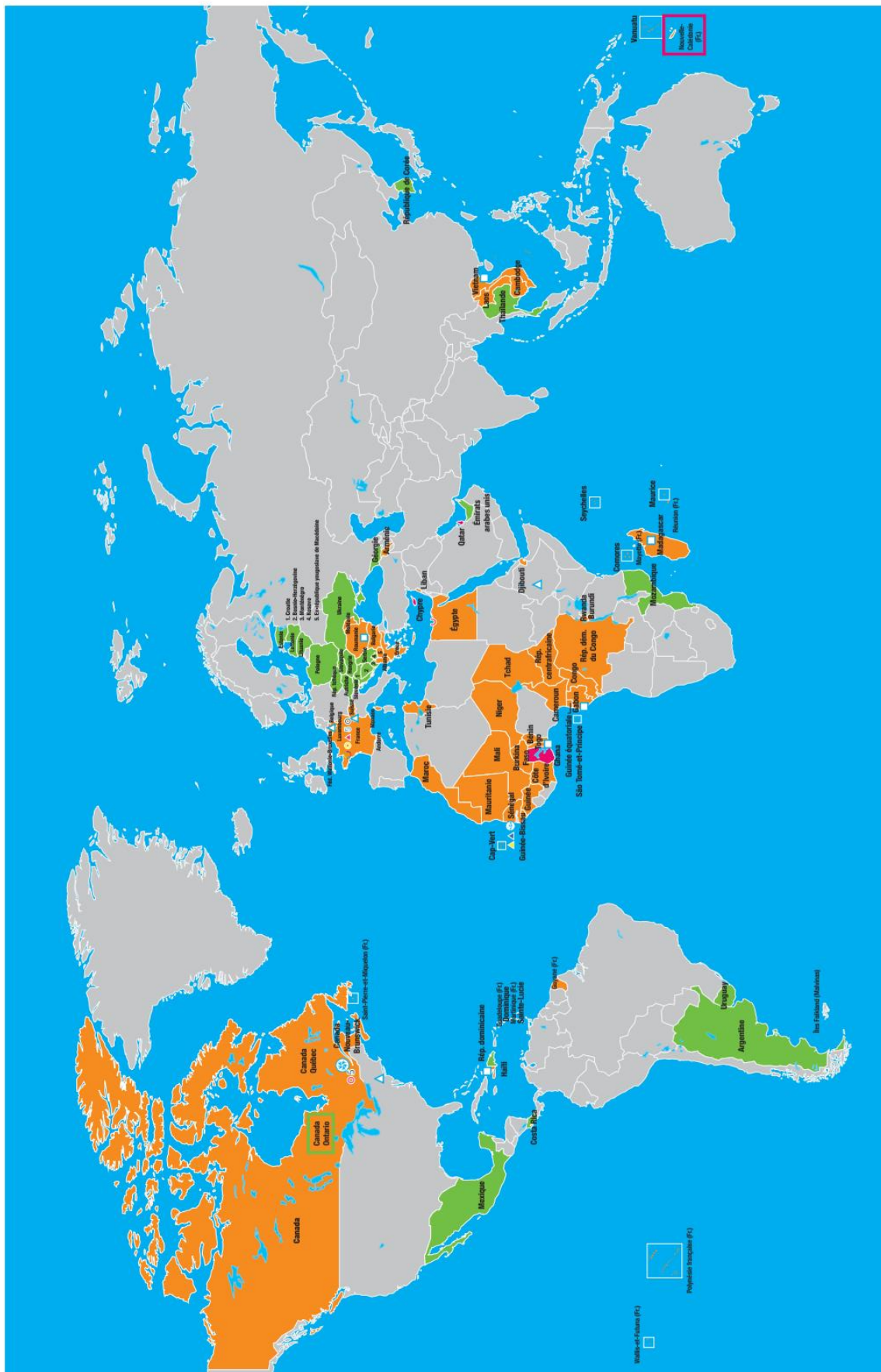
Stefan Verschuere (Belgique) Vice-président

Isabelle Falque-Pierrotin (France) Secrétaire générale

Bertrand Levant (OIF) Observateur

Chargée de mission : Marine Revel (afapdp@cnil.fr)

Carte du monde de la Francophonie



- Organisation internationale de la Francophonie (OIF, Paris)
- Représentations permanentes (Jeddah-Riad, Bruxelles, Ginebra, New York)
- Institut de la Francophonie pour le Développement (IDFD, Québec)
- ⊗ Institut de la Francophonie pour l'Éducation et la Formation (IFEFF, Dakar)
- ⊕ 54 États membres de l'OIF
- ⊕ 4 États et gouvernements membres associés
- ⊕ 26 États et gouvernements observateurs
- Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF, Paris)
- Agence internationale de la Francophonie (AIF)
- Réseau et services centraux (Paris)
- Réseau et services régionaux (Marrakech)
- 5 TVMONDE (Paris) 5 TV5 Québec Canada (Montréal)
- Université Singapor (Singapour)
- Association internationale des maîtres francophones (AMF, Paris)
- Conférence des ministres de l'Éducation de la Francophonie (Conférence, Dakar)
- ▲ Conférence des ministres de la Jeunesse et des Sports de la Francophonie (Conférence, Dakar)

Les bornes et les noms indiqués sur cette carte n'impliquent pas reconnaissance ou acceptation officielle par l'OIF.

PRESENTATION DES ACTIVITES

COOPERATION ENTRE LES MEMBRES

Programme annuel de formation

8. Dans un souci de rationalisation, le bureau de l'AFAPDP a décidé à l'occasion de sa 37ème réunion, le 23 février, de modifier le programme de formation de l'association. Une ou deux fois par an et annoncées à l'avance, des formations en présentiel porteront sur des sujets identifiés par les membres, afin de répondre au mieux à leurs attentes. Elles seront dispensées par les agents de différentes autorités et pourront être prévues pour une dizaine de personnes. Des formations en vidéoconférence viendront compléter ce dispositif.
9. Pour mener à bien ce projet, l'association a recensé les expertises de ses autorités membres, dont les formateurs seront issus. En effectuant ce travail en amont, l'association entend favoriser une meilleure coopération entre tous ses membres et décharger les autorités les plus souvent sollicitées. Après avoir analysé différents scénarios et démarché plusieurs prestataires, le secrétariat général de l'AFAPDP a convenu d'opter pour une solution de type « webinaire ».
10. Un questionnaire a été envoyé, entre le 3 mars et le 25 avril, aux différentes autorités membres afin d'identifier leurs besoins en matière de formation et de recenser les expertises et disponibilités de chacun. 11 autorités ont répondu à celui-ci. Le secrétariat général a par ailleurs eu l'occasion d'échanger à ce sujet par d'autres moyens avec certaines autorités membres. La question des contrôles a émergé assez nettement de ces sollicitations et discussions.
11. L'activité de contrôle d'une autorité de protection des données personnelles se trouve au cœur de son métier et les autorités témoignent de la croissance significative des contrôles qu'elles ont à réaliser. Afin d'accompagner ses autorités membres dans la réalisation efficace de cette mission, l'AFAPDP a réuni un groupe d'autorités références qui ont bien voulu mettre à sa disposition des agents pour des missions de formation ponctuelles :
 - Commissariat à la protection de la vie privée (CPVP);
 - Commissariat à la protection de la vie privée (CPVP) Canada;
 - Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) France ;
 - Commission nationale pour la protection des données (CNPD) Luxembourg;
 - Data Protection Office (DPO) Maurice ;
 - Commission de contrôle des informations nominatives (CCIN) Monaco.En réunissant ce pôle d'expertise représentant trois continents et deux systèmes juridiques, l'AFAPDP entend offrir l'accès à une information complète, basée sur une approche comparée.
12. Le premier webinaire s'est déroulé le 29 juin 2017. Un représentant de la CNIL (France) et du DPO (Maurice) ont préparé des présentations d'introduction sur la thématique des contrôles. 25 participants issus de 4 pays (Burkina Faso, Canada, Maroc, Sénégal) se sont inscrits. La session a rencontré des difficultés techniques : tous les participants n'entendaient pas la présentation. Il a donc été décidé d'enregistrer les présentations et de mettre celles-ci à disposition des membres sur le site internet de l'AFAPDP. Les participants ont été invités à envoyer leurs questions par courriel aux formateurs.

13. Un nouveau guide d'utilisation de l'outil technique a été réalisé afin d'y inclure les configurations requises pour un fonctionnement optimal.

Formations des autorités de protection des données.

14. A la demande de la CDP (Sénégal) et dans le cadre des missions de coopération de l'AFAPDP, une formation sur les contrôles a eu lieu dans les locaux de la CDP, à Dakar, les 4 et 5 octobre 2016. Cette formation a eu pour objet d'accroître les compétences et les méthodes de la CDP en matière de contrôle et de présenter succinctement l'activité du service de la gestion des sanctions de la CNIL. Elle a été suivie par 2 commissaires et 12 agents de la CDP. Cette formation faisait suite à la visite d'une délégation de la CDP à Paris, les 23 et 24 mai 2016.

15. Les participants ont manifesté beaucoup d'intérêt tout au long de la formation. A l'issue des deux journées, ils ont fait part au formateur de leur satisfaction et lui ont indiqué que la formation avait répondu à leurs attentes. Cette formation a également permis d'aborder des sujets annexes à l'activité « contrôles » tels que l'activité du service des plaintes et celle du service de la gestion des sanctions.

16. En plus de ces demandes de formation ou d'intervention ponctuelle, l'AFAPDP a reçu au cours de l'année plusieurs demandes de conseil de la part de ses membres ou partenaires portant notamment sur les formations professionnelles accessibles dans le domaine de la protection des données ou sur des cas concrets.

Communication

17. Le site internet et le compte Twitter de l'AFAPDP sont les deux principaux outils de communication grand public. Ils sont un support pour recueillir et diffuser des informations sur la protection des données dans l'espace francophone.

18. Le site internet de l'AFAPDP a bénéficié d'une refonte complète. Son design a été revu et les informations qu'il contient ont été réorganisées afin de rendre les nombreuses ressources qu'il contient aisément accessibles à tous.

19. 10 billets ont été publiés sur afapdp.org entre août 2016 et août 2017. Les autorités sont vivement encouragées à transmettre à l'AFAPDP les nouvelles qu'ils souhaitent voir publiées sur afapdp.org.

20. Sur cette même période, le compte twitter de l'AFAPDP ([@afapdp](https://twitter.com/afapdp)) a élargi son audience à 150 nouveaux *followers*. Plus de 170 *tweets* ont été publiés.

ACTIONS INSTITUTIONNELLES

Organisation de la 9^{ème} Conférence et de la 10^{ème} Assemblée générale de l'AFAPDP à Ouagadougou les 22 et 23 septembre 2016.

21. Depuis sa création, l'AFAPDP organise chaque année son Assemblée générale et une Conférence annuelle pour discuter de l'évolution des technologies et de leur impact sur les libertés, les droits fondamentaux et la vie privée, dans l'un des pays de ses autorités membres. En 2016, la Commission de l'Informatique et des Libertés du Burkina Faso a accueilli ces deux événements majeurs de l'AFAPDP sur décision unanime de l'AG 2015.
22. La 9^{ème} Conférence a eu lieu le 22 septembre 2016 à l'hôtel Bravia, à Ouagadougou. Les participants ont assisté à quatre plénières pour discuter des thèmes suivants : sécurité des données et analyse de risques ; accès aux bases de données des opérateurs par les services de sécurité ; protection des données dans le domaine de la recherche ; sensibilisation à la protection des données dans l'humanitaire.
23. La 9^{ème} Conférence a rassemblé une centaine de personnes. Les participants représentaient une vingtaine de pays. Au-delà des autorités de protection des données, les débats ont pu bénéficier de l'expertise de représentants d'autres réseaux institutionnels francophones, d'organisations internationales ou encore des secteurs privé et publics.
24. La 10^{ème} Assemblée générale s'est également tenue à l'hôtel Bravia, le 23 septembre. Les membres de l'AFAPDP ont adopté les rapports moral et financier pour l'année 2015-2016 et une [résolution sur le droit à l'oubli](#). Avec cette résolution, les membres de l'AFAPDP ont souhaité attirer l'attention sur les discussions qui ont eu lieu à l'échelle régionale et internationale sur l'application du droit à l'effacement et au déréférencement par les moteurs de recherche et sur les mesures de protection de la réputation en ligne. S'appuyant sur les décisions et consultations en cours sur ce sujet, les autorités francophones appellent les Etats et gouvernements de la Francophonie à reconnaître un droit à l'effacement et au déréférencement de portée universelle. L'Assemblée générale a enfin adopté un nouveau barème de cotisation, applicable dès 2017, pour renforcer les ressources propres de l'Association.
25. L'Assemblée générale a examiné trois demandes d'adhésion des autorités de Côte d'Ivoire, du Mali et de Bruxelles capitale. Les adhésions des autorités ivoiriennes et maliennes ont été acceptées. La Commission de contrôle bruxelloise se voit accordé le rôle d'observateur. Les discussions relatives à cette candidature devraient être reprises en 2017.
26. Un nouveau bureau a été élu : M. Jean-Philippe Walter (PF PDT, Suisse) a été élu Président, il prend ainsi la succession de M^e Jean Chartier (CAI, Québec). La création d'un nouveau poste de Vice-président a été votée. Les trois vice-présidents élus sont Mme Marguerite Bonane Ouédraogo (CIL, Burkina Faso) ; M. Chawki Gaddès (INPDP, Tunisie) et M. Stefan Verschuere (CPVP, Belgique).

38^{ème} Conférence internationale des commissaires à la protection des données et à la vie privée (CICPDVP) à Marrakech. 17-20 octobre 2016.

27. Les membres de la CICPDVP, les autorités nationales et supranationales de protection des données accréditées par la Conférence, se réunissent depuis 1979. Ils sont désormais plus de 110 parmi lesquels la quasi-totalité des autorités membres de l'AFAPDP. L'AFAPDP a été accréditée comme observateur en 2012. Son accréditation en tant que membre observateur a été renouvelée en 2016 pour 3 ans.

28. L'AFAPDP et ses membres ont participé activement à la 38^{ème} conférence à Marrakech en 2016. L'AFAPDP a travaillé en amont sur plusieurs aspects : le respect de la diversité linguistique, la présence des autorités francophones à la session fermée et à la session ouverte, la participation de l'AFAPDP à des événements parallèles, et enfin l'organisation d'un événement parallèle francophone : « La protection des données: un atout pour la Francophonie ».
29. L'AFAPDP a contribué à promouvoir la représentation des autorités francophones en prenant en charge la participation de 5 participants, dont 3 de ses membres. Elle a également assumé financièrement une partie des frais inhérents à la traduction simultanée des débats, avec le soutien des autorités belge, canadienne, française et de trois autorités membres du RIPD (Espagne, Mexique et Uruguay), cette démarche s'inscrit dans la poursuite de la promotion de la diversité linguistique au sein des instances internationales.
30. L'AFAPDP a organisé un événement propre, en parallèle de la CICPDVP. Celui-ci a été l'occasion, pour une trentaine de participants, de discuter de l'état de la protection des données en Afrique francophone: les lois, les autorités, les enjeux politiques et économiques pour les pays africains, les leviers et freins à l'application des lois et la coopération mise en place au sein de l'AFAPDP, en présence notamment de M. Emmanuel ADJOVI, Responsable de programme « Société de l'information » à l'OIF de M. Joe CANNATACI, Rapporteur spécial des Nations Unies sur la vie privée. Les participants ont salué la tenue de cette rencontre et le format de discussion proposé.

PARTENARIATS INSTITUTIONNELS

Organisation internationale de la Francophonie (OIF) : poursuite des activités sur l'état-civil.

31. La Direction des Affaires Politiques et de la Gouvernance Démocratique de l'OIF est le partenaire historique de l'AFAPDP. L'OIF a en effet encouragé la création de l'AFAPDP et apporte un soutien stratégique et financier depuis 2008. L'Organisation est membre observateur au Bureau et à l'Assemblée générale. A ce titre, de nombreuses activités communes à l'OIF et à l'AFAPDP sont organisées chaque année.
32. L'OIF a organisé, à Addis-Abeba au siège de l'Union Africaine les 29 et 30 septembre et 1^{er} octobre, un atelier technique et une formation sur « Les registres d'état civil et les élections en Afrique ». L'AFAPDP a pris part à cette activité par le biais de son représentant tunisien pour présenter les grands principes de la protection des données et sa contribution au *Guide pratique pour la consolidation de l'état-civil, des listes électorales et la protection des données personnelles*. Cet événement s'inscrivait dans la dynamique en faveur de la modernisation de l'état civil, initiée en 2014, afin de combattre le phénomène « d'enfants fantômes » et permettre, à terme, une meilleure identification des personnes en âge de voter.
33. L'AFAPDP a pris part à plusieurs réunions préparatoires, en mai et juin 2017, en vue de la tenue d'un séminaire consacré à l'état-civil les 17 et 18 octobre 2017, au siège de l'OIF à Paris. Des représentants d'autres réseaux institutionnels francophones ont également été mobilisés pour cet événement. L'Association du Notariat francophone (ANF), le Réseau des compétences électorales

francophones (RECEF) et l'AFAPDP, qui avaient déjà collaboré à l'élaboration du *Guide pratique*, ont été chargés d'organiser un atelier : « En quoi l'état civil permet-il l'accès au droit à l'identité et l'exercice des droits fondamentaux ? ». C'est le vice-président de l'AFAPDP, M. Chawki Gaddès qui représentera l'association à cette occasion.

Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) : rapport en cours sur les autorités francophones de protection des données.

34. L'APF est l'organe consultatif de l'OIF. Elle est composée de sections de représentants issus de 78 parlements et organisations interparlementaires. Elle adopte des textes, conduit des actions de coopération interparlementaire et participe à des missions d'observation électorale. L'AFAPDP encourage ses adhérents à prendre contact avec leurs parlementaires nationaux membres de l'APF et à diriger leurs missions de plaidoyer auprès de ces représentants.
35. La Commission des affaires parlementaires de l'APF a associé l'AFAPDP à plusieurs travaux : en 2014-2015 sur les enfants sans identité, en partenariat avec l'Association du notariat francophone (ANF). Deux auditions de représentants de l'AFAPDP ont eu lieu à Paris et à Berne. Les travaux et auditions ont conduit à l'adoption d'une *Résolution sur les enfants sans identité* par l'APF lors de sa session plénière du 7 au 20 juillet 2015 à Berne. Celle-ci recommande notamment la création d'un registre central d'état civil sous le contrôle d'une instance en charge de veiller à la protection des données personnelles.
36. Depuis 2015, l'AFAPDP est associée à la rédaction d'un rapport sur les autorités de protection des données personnelles de l'espace francophone. Un questionnaire destiné aux parlementaires a été élaboré par la Commission des affaires parlementaires et adressé à l'ensemble des sections nationales de l'APF. Le taux de réponses est malheureusement insuffisant pour tirer des enseignements utiles.
37. M. N'Guessan Kouamé, député de la Côte d'Ivoire et ancien co-rapporteur de ce rapport a été auditionné à l'occasion de la 10^e Assemblée générale de l'AFAPDP, le 23 septembre à Ouagadougou.
38. Plusieurs auditions de représentants d'autorités francophones de protection des données ont eu lieu à Ottawa et Antananarivo. Lors de la session de l'APF qui s'est tenue à Luxembourg le 9 juillet, le président de l'AFAPDP a été auditionné par la commission des affaires parlementaires et souligné la nécessité de mettre à jour le projet de rapport pour tenir compte des développements intervenus depuis sa rédaction, de ne pas limiter l'analyse aux seules autorités de protection des données, mais d'avoir une analyse plus fine de la situation en matière de protection des données dans les Etats francophones et de tirer des enseignements de cette analyse pour l'avenir.
39. Suite aux commentaires de l'AFAPDP, les parlementaires présents à Luxembourg se sont mis d'accord pour compléter le questionnaire et refondre le document existant, en accordant une plus grande importance au contexte international et aux évolutions qu'a connu ou que connaîtra le droit à la protection des données personnelles en Francophonie. Le titre du rapport devrait également s'en trouver modifier, pour ne plus se concentrer uniquement sur les autorités. Le questionnaire

révisé sera à nouveau adressé à l'ensemble des sections en espérant avoir un taux de réponse plus élevé.

Conseil de l'Europe.

40. L'AFAPDP et le Conseil de l'Europe coopèrent depuis plusieurs années. L'AFAPDP est membre observateur du Comité consultatif de la Convention 108 (futur Comité conventionnel) depuis 2008. Elle a suivi les étapes de la révision de la Convention depuis 2011 et a contribué à la promotion de la Convention dans les pays francophones à travers les interventions des représentants de l'organisation lors des conférences de l'AFAPDP, la diffusion d'informations et documents de travail, la participation aux discussions. En 2016 et en 2017, plusieurs pays francophones ont été invités à adhérer à la Convention et à participer aux réunions du Comité consultatif, signes d'un intérêt à entamer des réformes et des démarches vers une adhésion. La Tunisie a déposé ses instruments d'adhésion en juillet dernier et deviendra au 1^{er} novembre prochain le 51^e Etat partie.

Groupe de travail sur la protection des données dans l'action humanitaire.

41. La résolution sur la protection des données et l'action humanitaire internationale a été adoptée par les autorités de protection des données personnelles du monde entier à l'occasion de la 37^{ème} Conférence internationale des commissaires à la protection des données personnelles et à la vie privée, qui s'est tenue en 2015 à Amsterdam. Cette résolution a été initiée par l'AFAPDP et le Réseau Ibéro-américain des autorités de protection des données personnelles. C'était la première fois que deux réseaux linguistiques unissaient leurs efforts et proposaient conjointement une résolution à leurs homologues internationaux.

42. Partant du constat que l'action humanitaire vise à protéger et assister les personnes vulnérables en cas de conflits armés et autre situations de violence et de catastrophes naturelles, et que les technologies sont de plus en plus utilisées, notamment pour identifier les bénéficiaires, les autorités se sont engagées à :

- analyser les exigences en matière de protection des renseignements personnels et de la vie privée dans le contexte de l'action humanitaire ;
- répondre à la demande de coopération des acteurs humanitaires pour développer des lignes directrices prenant en considération les spécificités de l'action humanitaire internationale.

43. Un groupe de travail ad hoc sur la question a par la suite été créé, au sein duquel se trouvaient notamment l'AFAPDP, un représentant du Préposé fédéral à la protection des données et à la transparence (PFPDT), en charge de la coordination du groupe. Des autorités, des organisations humanitaires et des experts se sont réunis au sein d'ateliers thématiques abordant les nouvelles technologies au service de l'action humanitaire (*data analytics*, drones, biométrie, *cash transfer*, ...) et les impératifs de protection des données personnelles qui s'y rapportaient. Ces ateliers ont mis en lumière la nécessité d'identifier et de mettre à disposition des professionnels de l'action humanitaire les bonnes pratiques en matière de protection des données personnelles. Dans le cadre de sa mission, le groupe de travail ad hoc a mené des séances de travail avec le CICR et le Brussels Privacy Hub, où a émergé l'idée de créer un manuel pratique à l'usage des professionnels.

44. Le manuel reprend les principes fondamentaux et les bases légales de la protection des données personnelles et consacre un chapitre à chacune des technologies basée sur l'exploitation des données personnelles utilisée dans le contexte de l'action humanitaire. Le Manuel sur la protection des données dans l'action humanitaire internationale - *Handbook on Data Protection in Humanitarian Action* – est disponible (en anglais) sur le site du Comité international de la Croix-Rouge (CICR). Il sera présenté à la 11^{ème} Conférence francophone de Tunis, le 4 septembre 2017.

ACTIVITES A VENIR

10^{ème} Conférence, 11^{ème} Assemblée générale de l'AFAPDP et session de formation sur les techniques de contrôles à Tunis les 4 et 5 septembre 2017.

45. L'Assemblée générale a choisi de se réunir à Tunis, en 2017, à l'invitation de l'Instance nationale de protection des données à caractère personnel (Tunisie). Une journée de conférence sera organisée la veille de l'Assemblée générale, pour discuter plusieurs sujets d'actualité et rencontrer les acteurs locaux et francophones de la protection des données à des fins de partage d'information et de concertation. Cet événement est organisé en partenariat avec l'OIF. Parallèlement à l'Assemblée générale, une session de formation sur les techniques de contrôles sera organisée à l'attention des agents des autorités membres. La formation sera animée par la CPVP (Canada), le DPO (Maurice) et la CNIL (France).

39^{ème} Conférence internationale à Hong-Kong, du 25 au 29 septembre 2017.

46. L'AFAPDP encouragera comme chaque année la participation des autorités francophones de protection des données à la 39^{ème} CICPDVP, qui se déroulera à Hong-Kong et participera financièrement à la traduction simultanée des discussions en session fermée.

Décembre 2017 : l'AFAPDP célèbrera ses 10 ans.

47. Un « Groupe de travail pour les 10 ans de l'AFAPDP » a été créé. Une réunion téléphonique a été organisée début mai 2017. Les échanges se poursuivent désormais par courriel.

48. Une publication d'une vingtaine de pages est en préparation, avec l'aide des autorités française, mauricienne, suisse et québécoise. Ce document, plus promotionnel qu'institutionnel, devrait s'articuler autour d'un axe rétrospectif (bilan) et d'un axe prospectif (perspectives). Le tout devrait être animé par la présence d'encarts graphiques, d'une carte de la protection des données dans l'espace francophone et d'entretiens avec certains présidents d'autorités.

49. Le Président de l'AFAPDP annoncera en clôture des travaux, à Tunis, qu'un évènement dédié à cet anniversaire se déroulera avant la fin de l'année à Paris. Cette réunion sera l'occasion d'organiser une table-ronde prospective sur l'avenir de l'association, de présenter la publication et de partager des moments de convivialité entre les membres.